



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 73139

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la politique de recrutement des adjoints de sécurité. Initialement, en 1997, le Gouvernement envisageait la création d'un contingent total d'ADS s'élevant à quelque 20 000 hommes et femmes. Or, cet objectif n'est pas atteint puisqu'il manque à l'heure actuelle un cinquième de l'effectif prévu. Plus préoccupant, d'après un « rapport relatif à l'emploi et aux missions des adjoints de sécurité » rédigé par des fonctionnaires de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale de la police nationale, « une analyse plus fine des chiffres montre que le turnover est très important (...) et que le nombre de licenciements pour inaptitude et discipline est assez élevé : 8,6 %, soit presque un sur onze parmi les ruptures de contrat ». Ces conclusions mettent en lumière l'insuffisance des moyens humains dont dispose la « police de proximité ». Il convient de souligner que les ADS devaient constituer « le cœur du dispositif destiné à faire reculer l'insécurité ». Or, force est de constater que la criminalité et la délinquance continuent de progresser. Il lui demande s'il n'aurait pas mieux valu former, depuis 1997, de vrais fonctionnaires de police plutôt que d'engager des personnes pas toujours motivées ou n'ayant pas le niveau suffisant. Il souhaite enfin savoir pourquoi les objectifs initiaux en matière de recrutement n'ont pas été atteints.

Texte de la réponse

Les objectifs initiaux du dispositif de recrutement des ADS ont été tenus ; 27 400 jeunes ont été recrutés en qualité d'ADS depuis octobre 1997. Cet objectif se complète parfaitement avec celui de prérecrutement des personnels actifs de la police nationale. Ainsi, à la date du 4 mars 2002, sur les 27 400 jeunes effectivement recrutés depuis 1997, 7 177 ont réussi un concours de la police nationale, 1 192 ont réussi un autre concours de la fonction publique et 1 452 ont trouvé un emploi dans le privé. Il en résulte que 78 % des jeunes qui sont sortis du dispositif ADS ont trouvé un emploi, ce qui explique la rotation relative et l'écart entre le nombre de postes ouverts et le nombre de postes effectivement pourvus. Par ailleurs, s'agissant des licenciements pour inaptitude ou indiscipline, ce nombre ne doit pas être rapporté au nombre global des ruptures de contrats, mais au nombre total de jeunes recrutés (soit 27 400), ce qui laisse apparaître un ratio de 3,52 % de recrutements inappropriés, et non de 8,6 % comme l'indique l'honorable parlementaire. S'agissant enfin de la pertinence pour la police nationale de s'engager dans un tel dispositif, le bilan présenté apparaît positif. L'arrivée des adjoints de sécurité dans les services de police a accompagné le lancement et la mise en place de la police de proximité. Or cette nouvelle démarche fondée sur une relation plus proche et plus directe avec la population, et sur la nécessité de mieux répondre à la demande sociale de sécurité, a été aussi remplie par les ADS dont la motivation et la disponibilité ont démontré leur utilité et leur efficacité, dans l'exercice des missions qui leur sont confiées, en situation d'assistance des policiers de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73139

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 843

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2035